SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 novembre 2026

Décarboner son territoire : un guide pour accompagner le passage à l'action des élus

Le SERCE publie « Décarboner son territoire », un guide opérationnel destiné aux élus et aux directions techniques des communes et intercommunalités. Illustré de nombreux retours d'expérience issus de collectivités, il propose une démarche structurée pour passer d'opérations ponctuelles à une stratégie de décarbonation et d'électrification pensée dans la durée. Les équipes municipales élues en 2026 disposent d'un mandat de 6 ans pour la programmer, puis la concrétiser.

- Une démarche en trois temps : préparer, engager, maintenir dans la durée.
- Planifier et hiérarchiser les interventions : réduire en premier les besoins énergétiques, optimiser ensuite sa consommation d'énergie, puis produire et partager l'énergie localement.
- Pour chaque projet, élaborer un plan d'action, qui réponde aux objectifs réglementaires, identifie les dispositifs de financement mobilisables et les leviers contractuels les plus adéquats.
- Des retours d'expérience, de l'action à son financement, avec des résultats probants à la clé, en combinant les dispositifs existants ;
- Moins d'un tiers des collectivités valorisent aujourd'hui leurs certificats d'économies d'énergie (CEE) ;
- 10 recommandations pour structurer une trajectoire de décarbonation mesurable à l'échelle du mandat.

Un mandat de six ans pour passer de la réflexion à l'action

L'enquête « *Territoires d'électrification* » réalisée par Toluna[1] pour le SERCE auprès de 300 maires a mis en évidence des élus convaincus de l'intérêt de l'électrification pour maîtriser les dépenses d'énergie (79 % l'y associent) et réduire la dépendance aux énergies fossiles, mais en demande d'un appui opérationnel : 59 % citent le montage financier comme principal besoin d'accompagnement, 39 % souhaitent disposer de guides pratiques et de boîtes à outils, et seul un tiers déclare connaître le cadre réglementaire applicable à la mobilité, aux bâtiments ou à l'autoconsommation solaire.

Le guide « Décarboner son territoire » répond à ces attentes. Il invite les communes à articuler leurs actions dans 4 domaines : **la rénovation énergétique des bâtiments publics, de l'éclairage public, l'électrification de la mobilité et la production locale d'énergie.**

Pour le SERCE, la durée du mandat offre aux équipes municipales un horizon suffisant, non seulement pour programmer leurs investissements, mais aussi pour les mener à terme.

[1] Sondage réalisé auprès de 300 maires et premiers adjoints du 22 avril au 13 mai 2026.

Une démarche structurée, de la programmation au suivi des résultats

Préparer, engager, maintenir dans la durée : ces trois phases structurent la démarche, dont l'objectif est de traduire les ambitions de décarbonation en résultats mesurables.

Une stratégie territoriale ne se construit pas opération par opération : installer des bornes de recharge ou rénover un bâtiment n'y suffit pas. Le SERCE recommande de hiérarchiser et de planifier leur plan d'action en articulant les projets dans un ordre précis : réduire d'abord les besoins énergétiques, optimiser ensuite les consommations d'énergie grâce au pilotage, puis produire et partager l'énergie localement. Cette démarche rejoint celle du Plan national d'électrification des usages. Pour en assurer la continuité, le SERCE recommande de l'inscrire dans un plan pluriannuel d'investissement, sous la responsabilité d'un élu référent, avec des indicateurs de performance pour en suivre l'avancement et maintenir les performances dans la durée.

Le point de départ repose sur un diagnostic. Il permet de cibler en priorité les postes les plus lourds pour le budget communal. Chaque projet doit être ensuite examiné sous quatre angles : l'action à mener, la réglementation applicable, les financements mobilisables et le cadre contractuel qui sécurise les résultats.

Le SERCE recommande notamment d'envisager le financement dès la conception des projets, en combinant les dispositifs existants (CEE, Fonds vert, Fonds Chaleur, DETR, DSIL, FEDER) et le tiers-financement, puis de réinvestir les économies dégagées dans les opérations suivantes.

Autres préconisations : activer systématiquement les Certificats d'Économies d'Énergie, prévoir la mesure de la performance dès la phase de conception, privilégier les engagements sur résultats via des contrats de performance, et s'appuyer sur les groupements territoriaux pour atteindre la taille critique nécessaire aux projets les plus ambitieux.

Des résultats déjà obtenus dans les territoires

Les retours d'expérience présentés dans le guide montrent que les solutions sont déjà éprouvées.

- **Éclairage public** : le passage en leds et la télégestion des installations ont permis de réduire les consommations de 76 % à Châlons-en-Champagne (51), 80 % à Bailly-Romainvilliers (77) 83 % à Calais (62) et jusqu'à 90 % à Saint-Martin-sur-le-Pré (51).

- **Bâtiments publics.** A Boismorand (45), la rénovation globale d'une école, en agissant sur l'isolation et l'installation d'un chauffage par PAC géothermique, a permis de réduire de 40 % la facture d'électricité, financé à hauteur de 75 % par des subventions. Dans le cadre d'un marché public global de performance (MPGP) portant sur 61 bâtiments, une collectivité du Grand Est a réduit de 33 % ses consommations énergétiques. À Santes (59), un MPGP portant sur huit bâtiments municipaux a réduit de 20 % les consommations de chauffage dès la troisième année.

Favoriser la **mobilité électrique**, en veillant à s'inscrire dans un SDIRVE comme l'a déployé le syndicat d'énergie du Gard, en garantissant une borne au maximum tous les 20 km sur le domaine public du département, ou **produire et partager l'électricité**, comme la ville de Vitrolles (13) dont la production annuelle de 8 GWh environ bénéficie aux particuliers, entreprises et commerces locaux, contribuent également à décarboner les territoires.

« Six ans, c'est suffisant pour programmer les projets de décarbonation et d'électrification d'un territoire et les mener à terme. Les gisements sont là : les bâtiments publics sont le premier poste de dépense énergétique des communes ; l'électrification de la mobilité est un impératif pour maîtriser le pouvoir d'achat. Notre guide donne aux élus le mode d'emploi, du diagnostic au suivi des résultats. Au Salon des Maires, des acteurs de terrain viendront témoigner que c'est possible », souligne ***Nicolas Cahenzli, Responsable Efficacité énergétique et Bâtiments du SERCE****.*

A noter. Le SERCE organise une conférence *« Électrification : de l'impulsion à l'action »*, au Salon des Maires pour présenter le guide. Animée par Olivier Pia, elle réunira Joël Dos Santos, Maire de Boismorand (45), Samuel Chatard, DGS du SMEG 30, et Nicolas Cahenzli du SERCE.

25 novembre, de 14 h 45 à 15 h 15
Pavillon 7.2 - Construction & Aménagement, Lab Financement et Adaptation territoriale.

Le guide « Décarboner son territoire » est disponible en téléchargement sur le site web du SERCE.

À propos du SERCE

Créé en 1922, le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4000 sites en France. Elles emploient 140 000 salariés et représentent un chiffre d'affaires de 25,3 Mds€ en France (40 Mds€ à l'international). Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de l'Union Française de l'Electricité (UFE), Membre fondateur de la FIERE (Filière Industrielle des Entreprises Réseaux d'Electricité) et de l'AIIRF (Alliance de l'Industrie et l'Ingénierie des Réseaux Ferroviaires) – Membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Contact Presse SERCE : Camille Briquet | briquet@droitdevant.fr | 07 64 49 95 76